



## Reprise des droits assedic apres un conges parental

Par **aude2tg**, le **29/08/2008** à **15:03**

Bonjour,

voila ma situation : j'etais en ARE j'ai eu mon conges maternite pour ma grossesse et j'ai demande la suspension des droits assedic pour beneficier d'un conges parental, chose que j'ai obtenu. Aujourd'hui je me suis reinscrit anpe et assedic pour pouvoir commencer une formation (à savoir il me reste 91 jours de reliquat à l'assedic) et l'assedic m'informe que je ne peux pretendre a mes droits car je n'ai soi disant pas assez d'heures de travail... alors qu'il me restait 91 jours. je suis aux assedics depuis depuis mai 2006 mais il me reste bien 91 jours ... je me dit qu'il doit y avoir une erreur de leur part car ce n'est pas normal pouvez vous m'aider et me renseigner ? merci